

## **VD\_GERICHTE CO09.008865 vom 20. April 2010**

VD Tribunal cantonal, 2010-04-20, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_CO09.008865](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_CO09.008865)

FR: VD\_GERICHTE CO09.008865 du 20 avril 2010

IT: VD\_GERICHTE CO09.008865 del 20 aprile 2010

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

La société [...] SA, dont le siège était à [...], avait pour but : "production, commerce et vente de boissons". Jusqu'au 25 novembre 2004, elle a eu le défendeur K.\_\_\_\_\_ pour administrateur.

#### **E. 2**

a) Du mois de juillet 2001 au mois de septembre 2001, sans qu'aucun contrat de mandat n'ait été signé et sans que le demandeur P.\_\_\_\_\_ ait offert ses services à titre gracieux, ce dernier a agi pour le défendeur, en faveur de la société [...] SA, en qualité d'intermédiaire pour la conclusion de contrats de vente et de distribution de la boisson énergétique [...]. b) Le 27 septembre 2001, le demandeur, alors domicilié à Munich, en Allemagne, a conclu avec le défendeur un contrat qui ne faisait que confirmer les rapports juridiques antérieurs. La teneur de ce contrat, dont les parties s'accordent à dire qu'il s'agit d'un mandat, est notamment la suivante : "[...]"

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.